

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 20 octobre 2015, au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Étaient présents : Mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Sylvie Joly, conseillères, messieurs François Deschamps, Claude Lepage, Martin Chartrand et Michel Marin, conseillers et siégeant sous la présidence de madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Introduction

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

Remise des prix du concours d'embellissement

Mme Denise Godin-Dostie tient à féliciter les gagnants du concours maisons fleuries. Ce concours « maisons fleuries » a été lancé cette année. Il visait à souligner les aménagements paysagers qui se démarquaient au niveau de l'embellissement des propriétés et qui étaient visibles de la rue.

Les membres du comité d'embellissement ont décerné des mentions spéciales aux propriétés suivantes :

Propriétés résidentielles :

1. 1^{er} prix, M. Georges Grenon, propriétaire du 346, Terrasse St-Pierre;
2. 2^e prix, M. Claude St-Amour et Mme Nathalie Wathier, propriétaires du 13, rue Sonia;
3. 3^e prix, M. Daniel Charest et Mme Diane Couillard, propriétaires du 199, rue J.E Jeannotte.

Propriétés commerciales :

1. Promutuel Vaudreuil-Soulanges – 245, route 338;
2. Fleurs du Village – 61, route 338;
3. Massothérapie Myriam Sauvé – 83, rue Lippé
4. Bijouterie Yvon Ménard – 186, montée du Comté.

Des plaques soulignant ces prix sont remises aux propriétaires présents à l'assemblée.

Approbation des procès-verbaux

15-10-6295

Séance ordinaire du 21 septembre 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

.... **ADOPTÉE**

Rapport des comités

Finances et administration – Mme Denise Godin-Dostie

15-10-6296

Discours de la mairesse et budget 2016 - Dates des rencontres

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que l'assemblée ordinaire du discours de la mairesse a été fixée au lundi, 16 novembre 2015 à 19h30 et l'assemblée extraordinaire de l'adoption du budget pour l'année 2016 a été fixée au lundi, 14 décembre 2015 à 19h30.

.... **ADOPTÉE**

15-10-6297

Tarifcation au camping pour la saison 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

D'établir les tarifs suivant pour la saison 2016 pour le terrain de camping municipal des Coteaux et d'y ajouter les taxes à ces montants :

Location d'un site de camping	2 000.00 \$
Location emplacement de quai (campeurs) 25' ou moins	300.00 \$
<i>Chaque pied supplémentaire</i>	10.00 \$
Location emplacement de quai (non-campeurs) 25' ou moins	600.00 \$
<i>Chaque pied supplémentaire</i>	15.00 \$
Location d'emplacement de quai pour voiliers (campeurs) 25' ou moins	300.00 \$
<i>Chaque pied supplémentaire</i>	10.00 \$
Location d'emplacement de quai pour voiliers (non-campeurs) 25' ou moins	750.00 \$
<i>Chaque pied supplémentaire</i>	15.00 \$

.... ADOPTÉE

15-10-6298

Dates des assemblées 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'adopter le calendrier ci-après qui est établi relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le 3^e lundi du mois. Les séances débuteront à 19h30.

18 janvier 2016	16 mai 2016	19 septembre 2016
15 février 2016	20 juin 2016	17 octobre 2016
21 mars 2016	Juillet 2016 - Vacances	21 novembre 2016
18 avril 2016	15 août 2016	19 décembre 2016

.... ADOPTÉE

Service incendie – M. Martin Chartrand

Aucun sujet à discuter.

Sécurité publique – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics – M. Michel Marin

Aucun sujet à discuter

Aqueduc et égout – M. François Deschamps

15-10-6299

Canalisation du fossé au parc de la Gazonnière

ATTENDU QUE l'option 2 (canalisation CPE et bassin à ciel ouvert) correspond pratiquement en tout point à l'option 2 présentée dans l'étude de faisabilité. Elle prévoit la canalisation du fossé le long de la garderie et le long des lots arrière. Afin de conserver le volume de rétention adéquat d'environ 450 m³ (étude de CDGU), il faudrait élargir le fossé dans la section du parc à environ 2.5 m de largeur (fond). Par mesure de sécurité, le nouveau fossé serait clôturé (environ 180 m de clôture). Afin de permettre l'accès au stationnement du parc, un ponceau de béton (tuyau TBA) devra être installé au droit de la rue projetée, à la jonction entre la canalisation et le fossé à aire ouverte.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Martin Chartrand,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité des Coteaux autorise Comeau Experts-Conseils à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère des transports (MTQ) ainsi que tout autre ministère, et la municipalité régionale de comté MRC, et ce dans le cadre du projet;

QUE la Municipalité des Coteaux confirme que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

QUE la Municipalité des Coteaux s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité des Coteaux s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien. Le tout conformément à son programme d'exploitation.

.... **ADOPTÉE**

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque – Mme Jocelyne Bishop-Ménard – Bibliothèque Mme Sylvie Joly

ARDC- Rapport d'activités

Mme Jocelyne Bishop Ménard, conseillère, fait un rapport des activités de l'Association Récréative des Coteaux au 20 octobre 2015.

Rapport d'activités – Bibliothèque

Mme Jocelyne Bishop Ménard, conseillère, fait un rapport des activités de la bibliothèque des Coteaux au 20 octobre 2015.

15-10-6300

Déclaration de compétence limitée du domaine de la culture – Intention de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU QUE l'article 4 de la loi sur les compétences municipales qui prévoit que les municipalités locales ont compétence dans le domaine de la culture;

ATTENDU QUE l'article 678.0.1 du Code municipal qui permet à une MRC de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétences;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges entend déclarer sa compétence limitée dans le domaine de la culture afin d'agir de façon exclusive en matière de concertation, de planification et d'accompagnement (CPA) en matière culturelle;

ATTENDU QUE les municipalités locales de son territoire et les partenaires conserveront de manière exclusive la mise en œuvre de cette Politique culturelle et de la réalisation des projets culturels;

ATTENDU QU'une déclaration de compétence de la MRC en vertu de cette disposition doit être précédée d'une résolution d'intention, comme le prévoit l'article 678.0.2 du Code municipal qui renvoie, avec les adaptations nécessaires, aux formalités du deuxième alinéa de l'article 10 du même Code;

ATTENDU QUE ces dispositions exigent que la résolution d'intention annonce les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait des municipalités locales à l'égard de cette compétence, ainsi qu'à leur assujettissement subséquent;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit tenir compte des exigences de la loi pour l'adoption de ses prévisions budgétaires ainsi que des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des quotes-parts exigibles des municipalités locales pour l'exercice financier suivant, à l'intérieur d'un délai qui permet également à ces dernières d'adopter leur prochain budget, en vertu du principe de stabilité budgétaire;

ATTENDU QUE l'exercice par la MRC de Vaudreuil-Soulanges de déclaration limitée de compétence ne nécessite pas de dépense en immobilisations.

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges annonce son intention de déclarer sa compétence limitée, à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire, sur une partie de leur compétence dans le domaine de la culture, cette déclaration visant exclusivement la concertation, la planification et l'accompagnement (CPA) dans ce domaine, et plus particulièrement:

- 1) En assumant la responsabilité de déployer des mécanismes de concertation des intervenants culturels avec les intervenants du CACVS, afin de définir les enjeux et la vision de développement stratégique de la culture sur son territoire;
- 2) En établissant ensemble des planifications dans un esprit d'innovation, tenant compte des liens et de la synergie entre les événements et les équipements, assurant ainsi l'intégration et le déploiement des composantes culturelles régionales dans différents secteurs d'activités;
- 3) En accompagnant les municipalités locales et différents partenaire dans la réalisation de projets à caractère culturel et la mise en œuvre de la Politique culturelle;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- 4) En initiant des mécanismes de réflexion permettant d'établir et de façonner une identité régionale, prenant la culture comme repaire identitaire;

ATTENDU QU'aux fins de la présente résolution d'intention, la MRC de Vaudreuil-Soulanges précise que la mise en œuvre de la Politique culturelle et la réalisation des projets à caractère culturel demeurent sous la seule responsabilité des municipalités locales de son territoire;

ATTENDU QUE cette déclaration de compétence limitée serait exercée à compter du 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges annonce également son intention que cette déclaration de compétence limitée soit soumise aux modalités et conditions administratives et financières suivantes :

Exercice du droit de retrait

- a) Une municipalité locale qui exerce son droit de retrait à l'égard de cette compétence limitée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit transmettre une résolution exprimant celui-ci par courrier recommandé à la MRC.
- b) Si cette résolution est transmise à la MRC avant le 90^e jour qui précède le quatrième mercredi du mois de novembre d'un exercice financier, cette municipalité doit verser, à titre de condition financière de retrait, un montant équivalant à sa quote-part des dépenses relatives à cette compétence pour l'ensemble de l'exercice financier en cours.
- c) Si cette résolution est transmise à la MRC après le 90^e jour qui précède le quatrième mercredi du mois de novembre d'un exercice financier, cette municipalité doit verser, à titre de condition financière de retrait, un montant équivalant à sa quote-part des dépenses relatives à cette compétence pour l'ensemble de l'exercice financier en cours ainsi que pour le premier exercice financier qui suit.

Exercice du droit d'assujettissement

- a) Une municipalité locale qui exerce son droit d'être assujettie à l'égard de cette compétence limitée de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, après avoir exercé son droit de retrait, doit transmettre une résolution exprimant son intention par courrier recommandé à la MRC.
- b) Si cette résolution est transmise à la MRC avant le 90^e jour qui précède le quatrième mercredi du mois de novembre d'un exercice financier, cette municipalité doit verser, à titre de condition financière d'assujettissement, un montant équivalant à sa quote-part des dépenses relatives à cette compétence pour l'ensemble de l'exercice financier en cours.
- c) Si cette résolution est transmise à la MRC après le 90^e jour qui précède le quatrième mercredi du mois de novembre d'un exercice financier, cette municipalité doit verser, à titre de condition financière d'assujettissement, un montant équivalant à sa quote-part des dépenses relatives à cette compétence pour l'ensemble de l'exercice financier en cours ainsi que pour le premier exercice financier qui suit.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux désire exercer son droit d'être assujettie, à la compétence limitée du domaine de la culture tel qu'annoncé à la résolution no.15-09-02-26 de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de comté de Vaudreuil-Soulanges, adoptée le 2 septembre 2015.

.... **ADOPTÉE**

15-10-6301

Parc sous-marin du lac Saint-François – Support au développement et contribution

ATTENDU QUE le Parc sous-marin est né d'une initiative locale en 1996 d'immerger un premier navire aux Coteaux et un second en 1999 à St-Zotique en partenariat avec la Société de recherches historiques Pointe-des-Cascades;

ATTENDU QUE le site de Saint-Anicet a vu le jour en 2005 en innovant avec un parcours sous-marin, que le site Rivière-Beaudette s'est implanté en 2008 et suivit en 2011 celui de la Baie Saint-François à Valleyfield;

ATTENDU QUE le site de Pointe-des-Cascades est en planification depuis 2011 et que l'activité de la plongée s'y pratique au Parc des Ancres depuis 1998;

ATTENDU QUE nous désirons mettre en valeur le potentiel économique, touristique, environnemental et patrimonial du lac Saint-François et du canal de Soulanges;

ATTENDU QUE la présence d'un Parc sous-marin de qualité et d'un niveau national rencontre les objectifs présents d'une mise en valeur des plans d'eau de la région;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ATTENDU QUE le Parc sous-marin participe depuis cinq ans dans la « Station nautique de lac Saint-François » et à des projets du Comité ZIP du Haut Saint-Laurent;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Marin,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De supporter le développement du Parc sous-marin en consolidant les acquis présents, soit la bonification des sites présents selon le plan directeur 2015-2020 et de participer, à compter de janvier 2016, à titre de membre collaborateur au coût de 1 000\$ donnant droit à quatre attestations de reconnaissance et quatre laissez-passer à vie aux installations du Parc sous-marin.

QUE ce montant de 1 000\$ sera déboursé lors du prochain budget en 2016.

... ADOPTÉE ...

Terrains, bâtisses et équipements – M. Claude Lepage

15-10-6302 Toiture au 199, rue Principale – Résultat des soumissions

Des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de remplacement de la toiture métallique au 199, rue Principale.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 octobre 2015 à 10h au 65, route 338, Les Coteaux.

Deux compagnies ont déposé des soumissions.

	Soumissionnaire	Option 1 (taxes incluses)	Option 2 (Taxes incluses)	Rang
1 ^{ère} soumission	Couverture Montréal Nord Ltée	165 349.00 \$	165 349.00 \$	1
2 ^e soumission	Les constructions GMP Inc.	194 159.43 \$	204 755.53 \$	2

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre datée du 13 octobre 2015 de M. Gilbert Riel, architecte, recommandant de ne pas accepter les soumissions présentées.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De refuser ces soumissions et de ne pas accorder de contrat pour les travaux de remplacement de la toiture métallique. Les soumissions reçues dépassent largement l'enveloppe budgétaire prévue pour ces travaux.

... ADOPTÉE ...

15-10-6303 Acquisition de mobilier urbain de la ville de Coteau-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE la ville de Coteau-du-Lac a procédé à l'aménagement du terrain situé au Sud du Canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du parc comprend l'installation de mobilier urbain;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De payer la somme de 4 500 \$ que représente le coût d'achat et d'installation du mobilier urbain installé par la Ville de Coteau-du-Lac sur une partie du parc appartenant à la Municipalité des Coteaux.

... ADOPTÉE ...

Étude de projets et relations publiques – Mme Denise Godin-Dostie

15-10-6304 Remise de fonds de la collecte pour Mathis Desrochers-Gagnon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a amassé la somme de 67 604.47 \$ provenant de dons du public pour venir en aide à Mathis Desrochers-Gagnon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a envisagé diverses possibilités pour gérer les sommes;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux désire assurer une pérennité et une transparence dans la gestion de ses argents;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander à l'organisme Jeunesse au Soleil de gérer ladite somme de 67 604.47 \$ afin de répondre au besoin et au bien-être de Mathis Desrochers-Gagnon, tant que le dit fonds le permettra.

Cette demande est accompagnée des conditions suivantes :

- Un fonds distinct au nom de Mathis sera créé;
- Un rapport en fin d'année comprenant les montants suivants : solde du fonds en début d'année, déboursés annuels, nouveaux dons, intérêts annuels, solde en fin d'année, sera remis à la Municipalité par l'organisme Jeunesse au Soleil. Il est convenu qu'aucune information spécifique sur les déboursés ne sera fournie à la Municipalité afin de respecter la Loi sur la protection des renseignements personnels;
- La totalité de l'argent restant au fonds sera remis à Mathis Desrochers-Gagnon lorsqu'il atteindra l'âge de 21 ans;
- Advenant le décès de Mathis Desrochers-Gagnon avant l'âge de 21 ans, l'argent restant au fonds sera versé au programme d'aide aux enfants de Jeunesse au Soleil afin d'aider d'autres enfants dans le besoin;
- Il n'y aura aucun frais d'administration pour la gestion du fonds;
- Advenant le cas où Jeunesse au Soleil ferait face à un événement exceptionnel qui mettrait fin à la gestion du fonds, tout solde serait remis à la Municipalité des Coteaux.

Il est également résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner pleins effet à cette résolution.

.... **ADOPTÉE**

Accumulation d'algues lac St-François

Un représentant du comité ZIP du Haut-Saint-Laurent a procédé le 6 octobre dernier à un échantillonnage des sédiments et de la végétation dans la baie où la présence d'algues est le plus prononcée.

Cet échantillonnage permettra de compléter les informations pour la présentation des alternatives possibles pour intervenir sur la problématique d'accumulation d'algues. Le comité prévoit une rencontre de travail au courant des prochaines semaines.

15-10-6305

Comité Zip du Haut-St-Laurent – Appui au projet « Mon terrain, notre lac St-François »

CONSIDÉRANT QUE depuis la construction de la voie maritime du St-Laurent, le lac St-François est soumis à une gestion du débit d'eau ne permettant plus une fluctuation naturelle du niveau d'eau. Cette situation associée avec le nombre de plus en plus élevé d'embarcations nautiques et la coupe végétale sur les berges des terrains privés amène une érosion continue des berges.

CONSIDÉRANT QUE la majorité des berges (72 %) est située sur des terrains privés, il est du ressort des propriétaires riveraines de protéger les berges et pour ce faire, ils doivent être informés de l'importance des bandes riveraines pour le maintien du lac St-François et doivent être formés à la réalisation de celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de sensibiliser, d'informer et de former les citoyens riverains à la création de bandes riveraines sur les pourtours du lac St-François. Ce projet en collaboration avec les Municipalités des Coteaux, Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Anicet vise à trois bandes riveraines (une par municipalité) de démonstration en fonction des recommandations de la politique nationale et en fonction des besoins des résidents.

CONSIDÉRANT QU'il y aura l'organisation de soirées d'informations concernant l'importance de la bande riveraine pour la santé du lac Saint-François accompagné de dépliants informatifs visant spécifiquement les enjeux du lac St-François, obligeant de plus en plus à réfléchir à la saine gestion des bandes riveraines.

CONSIDÉRANT QUE les avantages de ce projet sont :

- À long terme, ce site pourra servir de façon continue sur plusieurs années à différentes séances de sensibilisation citoyenne;
- Limite l'accès aux rives à la bernache du Canada;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- Démontre la faisabilité d'aménager la bande riveraine tout en gardant une vue sur le lac;
- Démontre aux citoyens comment limiter les apports nutritifs sans le lac et réduire l'érosion causée par le batillage des bateaux de la marine marchande;
- Sensibilise le citoyen au maintien de la qualité de l'eau du Lac St-François.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop-Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux appuie le projet du Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent visant à sensibiliser les propriétaires riverains du lac Saint-François aux bienfaits pour l'écosystème d'avoir une bande riveraine naturalisée.

QUE la Municipalité s'engage à présenter un site propice à l'aménagement d'une bande riveraine et accessible aux citoyens pour ainsi favoriser les objectifs de sensibilisation. Également, la municipalité allouera une salle pour une soirée de rencontre citoyenne.

L'évaluation financière de la contribution au projet :

- Location d'une salle pour rencontrer les citoyens (200\$)
- Participation de 4hrs à 2 rencontres du Comité de développement (400\$).

La municipalité évalue la valeur de cette contribution à 600\$.

.... **ADOPTÉE**

Ressources humaines – M. François Deschamps

Aucun sujet à discuter.

Urbanisme – Mme Sylvie Joly

Comité consultatif d'urbanisme

15-10-6306

Dérogation mineure DM-221- 207, rue Principale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM-221 soumise par Mme Murielle Gagné concernant le 207, rue Principale afin de:

- Permettre un commerce de type « services personnels » dans une habitation, pouvant recevoir jusqu'à dix clients en même temps au lieu de deux ;
- Permettre un commerce dans une habitation sans tenir compte des prescriptions des normes de stationnement.

Après avoir pris connaissance de l'avis donnée par le comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2015, résolution numéro 15-10-585, informant que la demande devrait être refusée la parole est donnée aux citoyens qui veulent s'exprimer sur la demande.

La propriétaire concernée désire s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

La citoyenne déclare être propriétaire et résidente dans l'immeuble et désire démarrer une petite entreprise de service en complément du commerce d'ostéopathie.

La citoyenne indique qu'elle est prête à accepter certaines conditions pour limiter le genre de commerce.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : Michel Marin,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De reporter la décision concernant la demande de dérogation mineure no. DM-221.

.... **ADOPTÉE**

15-10-6307

Demande de PIIA 2015-22 - 207, rue Principale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2015-22 soumise par Mme Murielle Gagné concernant le 207, rue Principale afin de :

- Installer un escalier extérieur en métal couleur blanche et sable donnant accès au deuxième étage ;
- Aménager une terrasse sur la partie du bâtiment à un étage (rampe d'aluminium et colonnes blanches, bardeaux d'asphalte tel que l'existant).
- Aménager un balcon au deuxième étage situé dans la cour avant, rampe en aluminium blanche et vitre ;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

- Installer une rampe sur l'escalier avant en aluminium.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2015, résolution numéro 15-10-586 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Lepage,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2015-22 de Mme Murielle Gagné soit acceptée pour la raison suivante :

- Les rénovations proposées s'harmonisent bien au bâtiment principal.

.... ADOPTÉE

15-10-6308 Demande de PIIA 2015-23 – 55, rue Sauvé

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2015-23 soumise par Mme Mariette Tremblay concernant le 55, rue Sauvé afin de :

- Changer les colonnes de la galerie avant pour des colonnes (ronde de 6'') en aluminium de couleur blanche ;
- Changer les bardeaux d'asphalte de la galerie avant pour des bardeaux de couleur noir.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2015, résolution numéro 15-10-587 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2015-23 de Mme Mariette Tremblay soit acceptée pour la raison suivante :

- Les rénovations proposées s'harmonisent bien au bâtiment principal.

.... ADOPTÉE

15-10-6309 Demande de PIIA 2015-24 – 187-189, route 338

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2015-24 soumise par Mme Lyne Joannette concernant le 187-189, route 338 afin de :

- Changer le revêtement extérieur de la façade et des deux côtés pour du déclin de bois de couleur « granite »;
- Changer le revêtement extérieur du mur arrière pour du vinyle de couleur café;
- Changer les soffites, les contours de fenêtres et des portes pour de l'aluminium couleur café.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2015, résolution numéro 15-10-588 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Claude Lepage,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2015-24 de Mme Lyne Joannette soit acceptée pour la raison suivante :

- Les rénovations proposées s'harmonisent bien au bâtiment principal.

.... ADOPTÉE

15-10-6310 Demande de PIIA 2015-25 – 140, rue Principale

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2015-25 soumise par M. Pierre-Luc Ménard concernant le 140, rue Principale afin de :

- Changer les 2 portes d'entrée existantes pour des portes noires ;
- Ajout de 2 portes extérieures noires et une porte-patio noire ;
- Ajout de 3 fenêtres à manivelles noires (2 sur le mur extérieur gauche et 1 sur le mur arrière) ;
- Les fascias et les soffites seront noirs et les fenêtres existantes seront recouvertes d'aluminium noir.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 octobre 2015, résolution numéro 15-10-589 informant que la demande devrait être acceptée avec condition;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA 2015-25 de M. Pierre-Luc Ménard soit acceptée pour la raison suivante :

- Les rénovations proposées s'harmonisent bien au bâtiment principal.

Cette acceptation est assujettie de la condition suivante :

- Une bande d'aménagement paysager doit être aménagée le long de la margelle et de la descente au sous-sol situées du côté de la rue du Lac afin de réduire l'impact visuel de l'aire de stationnement.

... ADOPTÉE ...

Rapport des sous comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 7 octobre 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 7 octobre 2015.

M. Michel Marin fait un rapport des décisions prises lors de la rencontre.

Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François – Procès-verbaux du 6 octobre 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 6 octobre 2015.

M. Martin Chartrand fait un rapport des décisions prises lors des rencontres.

15-10-6311

Budget 2016 de la Régie intermunicipale d'incendie du lac Saint-François - Adoption

CONSIDÉRANT les documents déposés à l'assemblée du 6 octobre 2015 de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac St-François en rapport au budget pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 15-10-856 la Régie a adopté le budget 2016.

CONSIDÉRANT QUE, de par la loi, les municipalités membres de la Régie doivent adopter le budget.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Martin Chartrand,
APPUYÉ PAR : Sylvie Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'approuver le budget 2016 de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac St-François qui s'élève à 777 346 \$ et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité des Coteaux au montant de 276 967 \$.

... ADOPTÉE ...

Piste cyclable soulanges

Jocelyne Bishop Ménard fait rapport des activités et décisions du comité de la Piste cyclable en date du 20 octobre 2015

Rapport d'activités

Aucun sujet à discuter.

15-10-6312

Contribution 2016 des municipalités

ATTENDU QUE depuis 2007, municipalités riveraines versent 1,50 \$ par résident pour aider au financement de la piste cyclable;

ATTENDU QU'en 2015, le *ministère des Transports du Québec* a aboli la subvention de 46 550 \$ qu'il versait au Comité de la Piste cyclable Soulanges pour l'entretien de la piste;

ATTENDU QUE le Comité Piste cyclable débourse, à chaque année, tout près de 45 000 \$ uniquement pour l'entretien de base de la piste (coupe de gazon, balayage de la piste, vidanges, déboisements, entretien du mobilier, assurance, vérificateurs, etc.);

ATTENDU QUE le Comité doit prévoir qu'il y aura des dépenses supplémentaires pour des travaux de pavage, l'achat de mobilier, la signalisation, etc.;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité ignore si la MRC de Vaudreuil-Soulanges renouvellera son aide financière pour la saison 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
APPUYÉ PAR : François Deschamps,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité des Coteaux s'engage à investir pour l'année 2016, un montant de 2 \$ par résident (selon le décret de population au 1^{er} janvier 2016) afin de garder la Piste cyclable Soulanges sécuritaire et ce, conditionnellement à la participation financière des cinq autres municipalités riveraines concernées.

QUE la présente résolution soit acheminée aux municipalités riveraines concernées;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin que cette dernière apporte son soutien financier à l'entretien de la piste cyclable Soulanges.

.... **ADOPTÉE**

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
10-09-2015	Députée de Soulanges	Subvention pour la plantation d'arbres – Gouvernement du Québec
14-09-2015	Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest	Projet de médiation culturelle -
	Demandes de fonds : ➤ École secondaire Soulanges ➤ Société St-Jean-Baptiste ➤ Jeux des aînés FADOQ	Voyage culturel en Italie Cocktail du Prêt d'honneur Demande de partenariat

Rapport financier

15-10-6313

Liste de chèques au 20 octobre 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Michel Marin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 16658 à 16743 soient approuvés, pour un montant total de 334 850.92 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... **ADOPTÉE**

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 13 octobre 2015.

Période de questions

1^{ère} intervention

Une citoyenne de la rue Doucet demande si la Municipalité possède des informations concernant la date prévue pour la réparation du passage à niveau par le Canadian National.

Mme Denise Godin Dostie indique que de nombreuses dates ont été demandées au Canadian National et que ces derniers ont reporté les travaux au mois de novembre. La Municipalité des Coteaux tente d'obtenir un engagement formel de la part du Canadian National pour l'exécution de ces travaux.

La citoyenne demande à la Municipalité de faire pression pour que les travaux soient effectués rapidement.

Mme Denise Godin Dostie déclare qu'elle fera pression auprès des députées ainsi qu'auprès des autorités responsables de la sécurité des transports.

2^e intervention

Un citoyen de la rue Duckett demande des informations concernant le stationnement dans la rue. Le citoyen exerce un commerce et craint un manque de stationnement dans cette rue.

Mme Denise Godin Dostie indique qu'il y a des normes de stationnement à respecter autant des commerçants que des résidents. Le service de l'urbanisme pourra donner toutes informations au citoyen en communiquant à l'hôtel de ville.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

3^e intervention

Une citoyenne de la rue Principale demande s'il y a possibilité d'obtenir une dérogation mineure sur un droit acquis.

Mme Denise Godin-Dostie réfère la citoyenne au service de l'urbanisme de la Municipalité.

4^e intervention

Un citoyen de la rue du Lac demande si les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc et de réfection de la rue Principale vont se poursuivre.

Mme Denise Godin-Dostie répond que la Municipalité des Coteaux désire compléter les travaux et qu'une demande d'autorisation a été présentée au MAMOT afin d'obtenir la subvention demandée pour contribuer aux coûts du projet.

5^e intervention

Une citoyenne de la rue Doucet déclare qu'un puisard sur la rue Lippé est trop profond et qu'un ajustement s'impose.

Mme Denise Godin Dostie prend note de la demande qui sera acheminée au service de voirie.

6^e intervention

Une citoyenne de la rue J-E-Jeannotte désire savoir quelle sera la prochaine étape concernant les accumulations d'algues suite à la prise d'échantillons du 6 octobre dernier.

Mme Denise Godin-Dostie indique que les échantillons ont été pris dans le but de déposer un rapport d'étude qui présentera les diverses possibilités pour la Municipalité afin d'atténuer et/ou de faire disparaître les irritants causés par l'accumulation des algues. Il y aura également tenue d'une rencontre de travail au courant des prochaines semaines.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

15-10-6314

Levée de la séance régulière du 20 octobre 2015

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvie Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 20 octobre 2015 soit levée à 20h23.

.... **ADOPTÉE**

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général